

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 0  
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

***Séance du mardi 1 octobre  
2024  
D-2024/274***

***Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

**Etaient Présents :**

**Excusés :**

## ***Écoles primaires. Transports en commun pédagogiques. Autorisation.***

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La mairie de Bordeaux prend en charge le déplacement des classes à destination des sites sportifs, de l'ensemble des lieux culturels, scientifiques ou d'éveil permettant une pédagogie active.

A cet effet, elle met à disposition, des écoles primaires de la ville de Bordeaux, des tickartes TBM « groupe ». Ces tickartes permettent l'usage des transports en commun, aller et retour, pour 30 enfants et 6 accompagnateurs dans le cadre du temps scolaire.

Pour l'année scolaire 2024/2025, le coût d'un tickarte s'élèvera à 32 €.

Les transports en commun par tram sont privilégiés pour les sorties ponctuelles, sportives et les séjours comme les classes artistiques.

Les statistiques d'utilisation de ces dernières années permettent d'anticiper un besoin global maximum de 2 644 tickartes pour l'année scolaire 2024/2025.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le paiement de ces tickartes pour un montant maximal de 84 608 €.

La dépense sera imputée sur le compte 6245, rubrique 213.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Sylvie SCHMITT**